

SERVICE REGIONAL ANTENNE CORSE

Vous êtes concerné par une maladie neuromusculaire
ou
une maladie neurodégénérative invalidante ?

Une équipe de professionnels se déplace sur toute la Corse.
A votre demande, elle est à votre disposition pour vous
accompagner dans votre parcours de Santé.



Pour qui ?

- Pour toute personne, enfant ou adulte, concernée par une maladie neuromusculaire, une Ataxie de Friedreich, une Chorée de Huntington ou une SLA qui génère une situation de parcours de santé complexe et de handicap
- Pour son entourage familial
- Pour tout professionnel intervenant auprès de la personne malade (kinésithérapeute – auxiliaire de vie....)

Pourquoi ?

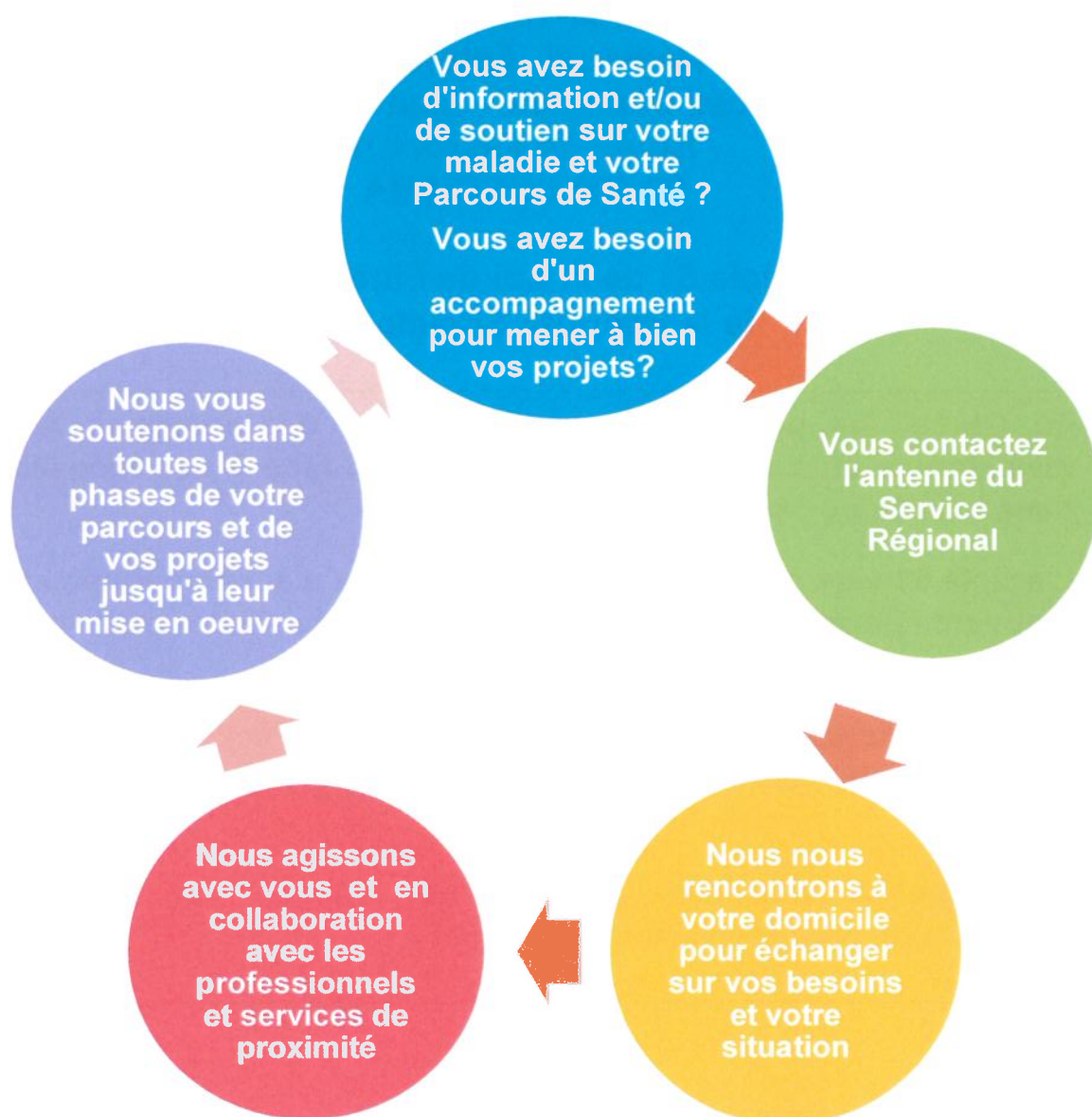
En fonction de vos besoins et de vos projets nous vous accompagnerons :

- **Dans votre parcours de soins** (diagnostic, suivi médical, informations sur la maladie, préparation et présence lors de vos rendez-vous médicaux, information de votre réseau sur la maladie et ses conséquences)
- **Dans votre parcours de vie quotidienne et de compensation du handicap** (accès aux droits, accès aux aides techniques et aides humaines, recherches de financement)
- **Dans votre parcours de vie sociale et relationnelle** (scolarité, emploi, logement, loisirs, répit)



Comment ?

Avec le soutien d'un Référent Parcours de Santé



Nous contacter



04 89 61 00 20



cotedazurcorse@afm-telethon.fr

AFM-Téléthon
Service Régional- Antenne de Corse
Z.A.C Les Orangers – Lieu dit Poretta
Route de l'aéroport
20 290 LUCCIANA

**L'article 51 de la Loi de Financement
de la Sécurité Sociale 2018**

En Corse, les personnes concernées par des maladies rares invalidantes et leur entourage doivent faire face à des inégalités dans l'accès aux soins et à la vie sociale.

L'article 51 vise à faire émerger des modèles d'accompagnements innovants pour améliorer la santé et la qualité de vie des personnes.

Dans ce cadre, L'Agence Régionale de Santé de Corse a signé l'arrêté autorisant l'expérimentation du modèle d'accompagnement des Référents Parcours de Santé créé par l'AFM-TELETHON en 1988.

Ce dispositif d'accompagnement est financé par le fonds d'innovation pour le système de santé.

